

Procès-Verbal de la séance du mercredi 10 avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 10 avril 2024 à 18 heures, selon convocation du 29 mars 2024.

**Étaient Présents** : Messieurs Philippe GUIBERT, Maire. Michel ROUSSEAU, Olivier BLONDET, Adjoint. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Chantal LECHOPIER, Odile POTARD conseillères municipales.

**Étaient représentées** :

Monsieur Vincent THIBAUD par Monsieur le Maire

**Étaient absentes excusées** :

Mesdames Laurence CLAUSS et Saskia VAN LISHOUT.

**Étaient secrétaires de séance** :

Madame Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2024**

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 15 mars 2024 est ainsi arrêté.

**II- Ordre du jour** :

- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote des subventions aux associations
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Vote du budget primitif 2024
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

**III – vote des taux d'imposition 2024**

Le Maire propose de ne pas changer les taux et d'appliquer les taux des taxes, TFB - TFNB – TH comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 32.58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....39,39 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires..... 7.62 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR vote les taux ci-dessus pour l'année 2024.

**IV-Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions 2024 comme suit :

Comité des Fêtes.....	400.00 €
Société de chasse de Dompierre (A.C.C.A.).....	400.00 €

Amicale « Sourire d'Automne » .....	400.00 €
Association Kloreaufil.....	400.00 €
Association CCCA Catherine's Corner Club Association	400.00 €
Coopérative scolaire .....	640.00 €
Comité de la Croix Rouge de Magnac-Laval .....	80.00 €
Resto du cœur.....	50.00 €
Fédération des Déportés de Limoges.....	50.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Magnac-Laval .....	200.00 €
Comité des foires et concours de Magnac-Laval.....	150.00 €
Association des parents d'élèves du RPI St Léger/Dompierre	150.00 €
Association J.M.F. Saint Sulpice les Feuilles	100.00 €

Les montants ci-dessus sont approuvés à 9 voix POUR, *sauf le montant attribué à l'A.C.C.A. à 8 voix POUR, (Monsieur Michel ROUSSEAU étant membre du bureau de l'A.C.C. A ne participe pas au vote).*  
*Le montant attribué à l'association Kloreaufil à 8 voix POUR. (Madame Marie-Paule WILLEMS étant présidente de Kloreaufil ; ne participe pas au vote).*

Concernant la subvention pour l'AAPPMA, le conseil vote à 8 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

Le Maire indique qu'un courrier sera adressé aux présidents d'association qui n'ont pas bénéficié de subvention.

#### V – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime et de solliciter l'avis du Comité Social Territorial sur le projet de délibération présenté par la commune.

Le montant forfaitaire de la prime sera déterminé par arrêté individuel pour chaque agent et sera proratisé par rapport au temps de travail.

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 mars 2024 et après avoir entendu le Maire dans ses explications, Le conseil approuve à 9 voix POUR, le projet de délibération ainsi que les montants proposés.

#### VI - Vote du budget primitif 2024

Monsieur Rousseau donne les détails des dépenses prévisionnelles relatives à l'entretien de la voirie communale inscrites au BP 2024 en section d'investissement.

Le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 548 996.81 €

RECETTES : 548 996.81 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 379 242.88 €

RECETTES : 379 242.88 €

Le conseil vote le budget primitif 2024 à 9 voix POUR.

#### VII- Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

\*Enedis

Monsieur Guibert donne le compte-rendu de son rendez-vous avec Monsieur Alain Guettache « d'Enedis » en charge des relations avec les collectivités territoriales.

Le Maire informe les membres du conseil qu'il s'est déplacé dans plusieurs villages avec Monsieur Guettache pour vérifier si les postes d'éclairage public étaient gérés par compteur ou par des abonnements forfaitaires.

Après vérification des factures d'éclairage public, Monsieur Guettache a suggéré au Maire de conserver les abonnements actuels pour les villages concernés.

Monsieur Duplouich souhaiterait rencontrer Monsieur Guettache pour s'entretenir avec lui sur ce point.

#### **Intervention de Monsieur Duplouich**

##### **\*Problème dans un village**

Monsieur Duplouich informe le conseil qu'il s'est rendu chez une administrée pour constater des problèmes relatifs à l'entretien d'un mur qui se situe entre sa propriété et celle de son voisin.

Après avoir évoqué les détails de sa visite aux membres du conseil, Monsieur Duplouich suggère que ce problème soit réglé entre voisins étant donné qu'il est d'ordre privé.

#### **Intervention de Madame Lechopier**

##### **\*Sortie des adolescents**

Madame Lechopier conseillère en charge de la jeunesse informe le conseil qu'une sortie des adolescents est prévue le samedi 22 juin 2024.

Le matin visite de la Vallée des Singes et l'après-midi un parcours d'Accrobranche à DéfiPlanet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 46 minutes.

Ph. Guibert  
Maire,



